



CONGRÈS DE GENÈVE 2017 - CIRCULAIRE n°2

À tous les affiliés de l'ISP ; Pour information, aux membres de l'EB, SC, REC et WOC de l'ISP et au personnel de l'ISP/FSESP

Références : RP/DB/pc/Geneva 2017

Contact : congress@world-psi.org

26 octobre 2016

Le peuple au-dessus du profit

30^{ÈME} CONGRÈS MONDIAL DE L'ISP 31 octobre - 3 novembre 2017, Genève, Suisse

Chers Collègues,

C'est avec un grand plaisir que je vous annonce que le 30^{ème} Congrès mondial de l'ISP se tiendra à Genève, en Suisse, du mardi 31 octobre au vendredi 3 novembre 2017, au Centre international de conférences de Genève (CICG).

1) PROJET DE PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA SEMAINE DU CONGRÈS

À l'**annexe 1** (en anglais uniquement) figure le projet de présentation générale de la semaine du Congrès. Plusieurs réunions seront organisées avant le Congrès, les 29-30 octobre, notamment les comités exécutifs régionaux (REC), le Comité des femmes (WOC) et le Conseil exécutif (EB), ainsi que le séminaire des Jeunes travailleurs et le séminaire des travailleurs LGBTI.

2) RÉOLUTIONS

Résolutions du Conseil exécutif

L'EB va présenter deux résolutions fondamentales au Congrès : le projet de Programme d'action et les amendements aux Statuts de l'ISP.

Projet de Programme d'action pour 2018-2022

Pour garantir la pertinence du contenu du Programme d'action dans l'environnement mondial actuel en constante évolution, ce document est rédigé peu avant le Congrès, mais en laissant suffisamment de temps pour organiser une consultation régionale complète.

La réunion de l'EB de novembre 2016 discutera de l'avant-projet de Programme d'action, qui sera ensuite communiqué à tous les affiliés et membres des organes statutaires. Les affiliés qui souhaitent proposer des amendements à ce projet transmettront leurs suggestions à leur commission consultative sous-régionale (SUBRAC), qui en fera part à leur comité exécutif régional. Les comités exécutifs régionaux présenteront, à leur tour, ces propositions à la réunion de l'EB d'avril 2017, lors de laquelle le Programme d'action sera finalisé.

Amendements aux Statuts

Le Groupe de travail sur les Statuts s'est réuni à deux reprises et proposera à la réunion de l'EB de novembre 2016 ses amendements concernant les Statuts qui ont été adoptés au Congrès de 2012, à Durban. Une fois approuvé, le projet de Statuts comprenant les amendements sera communiqué comme indiqué ci-dessus. Les affiliés qui souhaitent proposer des amendements au projet de Statuts suivront la même procédure que pour le Programme d'action, comme décrit ci-dessus.

Résolutions des affiliés

NOTE :

- **Date limite d'envoi des résolutions : 28 mars 2017**
- **Date limite d'envoi des amendements aux résolutions : 28 juin 2017**

Une circulaire invitant les affiliés à présenter leurs résolutions sera envoyée à la fin de l'année et rappellera la procédure à suivre. Les affiliés veilleront à lire le projet de Programme d'action avant de présenter une résolution, afin d'éviter toute répétition sur des points figurant déjà dans le projet de Programme d'action.

La Commission du règlement se réunira les 17-18 avril 2017 pour examiner toutes les résolutions reçues avant le 28 mars 2017. Les résolutions validées seront envoyées à tous les affiliés avant le 28 mai 2017. Les affiliés seront ensuite invités à soumettre leurs amendements à ces résolutions avant le 28 juin 2017. La Commission du règlement examinera ces amendements les 19-20 juillet 2017. Les résolutions finales et les amendements y afférents seront envoyés aux affiliés avant le 28 août 2017, avec tous les autres documents relatifs au Congrès. Veuillez noter qu'aucune autre résolution ni aucun autre amendement ne sera accepté au Congrès, à l'exception des résolutions d'urgence répondant aux critères de l'annexe 4 des Statuts (sous l'intitulé « Résolutions », paragraphe f).

3) DROITS DE VOTE

NOTE :

- **Date limite pour le calcul des droits de vote : 31 août 2017**

Chaque syndicat affilié peut envoyer au Congrès un nombre spécifique de délégué(e)s et d'observateurs(trices), après s'être acquitté de ses obligations financières à l'égard de l'ISP, conformément aux articles 4 et 6 des Statuts actuels de l'ISP.

La période de référence pour le paiement des cotisations, comme indiqué dans le règlement du Congrès, est celle qui correspond aux années **2013-2017 incluses**. La date limite de paiement des cotisations prises en compte pour le calcul des droits et du nombre de voix auquel a droit chaque délégué(e)/observateur(trice) est le **31 août 2017**.

Voir en **annexe 2** les extraits des Statuts de 2012 relatifs au Congrès (pour lire l'intégralité des Statuts, cliquez sur le lien <http://www.world-psi.org/en/constitution>).

4) PARRAINAGES

Le nombre de parrainages sera limité pour le Congrès de Genève. La réunion du Conseil exécutif de novembre 2016 définira les critères de parrainage, qui seront ensuite communiqués aux affiliés.

Tout affilié qui souhaite bénéficier d'un parrainage devra examiner et respecter ces critères et conditions avant de présenter une demande de parrainage, par l'intermédiaire du secrétaire sous-régional. Les réunions des comités exécutifs régionaux (REC), qui se tiendront en mars 2017, formuleront des recommandations sur les demandes de parrainage reçues. Le Conseil exécutif d'avril 2017 donnera son approbation finale et les participant(e)s concernés recevront la confirmation de leur parrainage peu après.

5) CALENDRIER : DATES ET DÉLAIS

Voir en **annexe 3** les dates et les délais principaux pour le Congrès (en anglais uniquement).

6) INSCRIPTION, SITE INTERNET ET ORGANISATION PRATIQUE

Les affiliés seront informés plus en détail en temps voulu sur les modalités d'inscription et l'organisation pratique (hôtels, transport, visas, site du Congrès, etc.).

Nous nous réjouissons de passer ce moment important avec vous !

En solidarité,



ROSA PAVANELLI
Secrétaire générale de l'ISP

Annexe 1 : Projet de présentation générale de la semaine du Congrès (en anglais uniquement) ;

Annexe 2 : Extraits des Statuts de 2012 relatifs au Congrès ;

Annexe 3 : Calendrier du Congrès (en anglais uniquement)